



Colis spolié par la poste : responsabilités ?

Par **sacrovir_old**, le **04/10/2007** à **18:42**

Bonjour, j'ai un petit problème, le voici en résumé :
j'ai acheté un objet de valeur à un particulier, celui-ci a encaissé l'argent et m'a envoyé l'objet par la Poste sans l'assurer (éh oui !). Bien sûr je ne lui avais pas demandé, mais je pensais qu'il y songerait. Ce qui devait arriver arriva, le colis lui a été renvoyé, éventré et sans son contenu. Le vendeur m'a envoyé une copie de la lettre d'explication de la Poste ainsi qu'une copie du récépissé, apparemment, il est de bonne foi. La Poste propose une petite indemnisation sans commune mesure avec la valeur de l'objet. Le vendeur rechigne à me rembourser, que puis-je faire ? Merci pour votre aide !